

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC

Unitaire 11

Bimestriel N°102 Juin - Juillet 2012 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros



Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE

fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr

Déposé le 12/07/2012

La hausse du SMIC de 2 % : on ne peut en rester là !

Si ce premier « coup de pouce » du SMIC reste insuffisant, il ouvre néanmoins la voie à une nécessaire revalorisation de tous les salaires.

Environ 20 % des agents de la Fonction publique sont actuellement rémunérés en deçà de la valeur qu'aura le SMIC au 1^{er} juillet prochain.

C'est le cas de très nombreux contractuels, mais aussi de titulaires de catégorie C. Le relèvement du traitement minimum que devrait entraîner la revalorisation du SMIC concernera les 14 premières années de la « carrière » de l'échelle la plus basse.

Les fonctionnaires titulaires recrutés au niveau du bac seront désormais rémunérés à moins de 1 % au dessus de ce minimum.

Cela démontre les effets négatifs du gel du point d'indice de la Fonction publique intervenu depuis juillet 2010 et le tassement de la grille de rémunération.

Il est urgent de rompre avec l'approche qui fait de la feuille de paie l'ennemi de l'emploi.

Au contraire, alors que les besoins essentiels d'un grand nombre de ménages salariés ne sont pas couverts, la hausse du pouvoir d'achat des salariés est un atout pour la croissance et l'emploi et pour réduire les inégalités.

La FSU considère que la conférence sociale de juillet devrait programmer sans délai des négociations salariales dans la Fonction publique (valeur du point, reconstruction de la grille, refonte des indemnités) et de nouvelles et urgentes revalorisations du SMIC et des salaires.

Une profonde réforme de la fiscalité doit permettre de financer l'action publique sans creuser les déficits. La justice sociale et la relance de la croissance commandent ces choix.

Communiqué FSU 28 juin 2012

j'❤️
le service
public



Siège social :
FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54
23
**Directeur de la
Publication**
Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
N° 0715 S 07452
ISSN 1250-0224

SOMMAIRE

- 1- Edito.
- 2- Déclaration FSU au CTSD du 26 juin. Compte rendu du CTSD 1er degré.
- 3- Préparation de rentrée 2012 en collègues. Communiqué de presse du Snes.
- 4- CHS-CT : évolution positive.
- 5- Rémunération : urgence pour les personnels.
- 6- 26 organisations écrivent à F. Hollande. Communiqué RESF : M. Valls peut mieux faire.
- 7- Rentrée 2012 : plan d'urgence pour la Région L-R.
- 8- Les retraités en congrès national à Narbonne. Emploi : une priorité absolue.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

**La FSU de l'Aude
Vous souhaite de bonnes vacances !**

Déclaration de la FSU 11 au CTSD du 26 juin 2012

Le nouveau gouvernement, dans le cadre du plan d'urgence qu'il a annoncé, octroie à notre académie 35 postes supplémentaires de professeurs des écoles, dont 5 pour notre département. Tout en saluant ce geste positif, la FSU ne peut s'en satisfaire et continue de réclamer, comme au plan national, un collectif budgétaire à la hauteur des besoins pour la prochaine rentrée.

Pour le premier degré, alors que, selon le rectorat, 131 élèves supplémentaires étaient attendus (+ 0,4%), et que les services départementaux en prévoyaient 291 de plus (+ 0,9%), la rentrée s'opèrerait avec 27 postes de professeurs d'école de moins (malgré le plan d'urgence : 32 retraits d'emplois ont été opérés en janvier dans notre département). Par ailleurs, la spécificité rurale et les difficultés sociales de notre département ne sont nullement prises en compte dans la répartition des moyens et le P/E de notre département ne cesse de décroître depuis 10 ans.

Ainsi, pour conserver le même P/E (nombre d'enseignants pour 100 élèves) qu'à la rentrée 2011, déjà fortement dégradé ces dernières années, il est nécessaire d'abonder en urgence notre département de **44 postes supplémentaires à la rentrée 2012** et non 5. Compte tenu de la pression démographique constante dans nos écoles, du déficit de postes qui s'accumulerait dès 2012, cela signifie qu'il faudrait prévoir une dotation de **56 postes pour la rentrée 2013** ! Nous estimons par ailleurs que rattraper les dégradations commises lors des deux précédents quinquennats et développer l'école pu-

blique en prenant notamment en compte la pression démographique scolaire locale implique une programmation ambitieuse sur 5 ans.

Pour le 2nd degré, nous sommes encore dans l'attente de signes forts de la part de notre ministère pour entendre les revendications des personnels. Il est pourtant urgent d'y apporter des réponses. Dans le département, aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour faire face à l'augmentation des effectifs en collège. Afin de revenir au seuil d'ouverture de classe prévu pour la rentrée 2009 et de revenir au taux d'HSA de 5%, la FSU demande une dotation de 24 ETP pour la rentrée 2013. ..

Cette compression des moyens, particulièrement ces 5 dernières années, a directement rejailli sur l'état des personnels restants. Il n'est plus besoin de démontrer combien la pénibilité des conditions de travail s'est accentuée et, avec elle, la souffrance au travail.

La mise en place des nouveaux CHSCT implique nécessairement que des moyens de fonctionnement soient donnés à ces instances, aux niveaux départemental et académique, notamment en termes de décharges fonctionnelles. L'Éducation Nationale, premier employeur de France, ne peut pas continuer à fermer les yeux sur l'état psychologique et sanitaire de ses agents.

Nos élèves, nos collègues n'ont que trop souffert des coupes sombres de ces dernières années. Il faut une inversion immédiate de cap dans les moyens alloués à l'école et c'est pourquoi un collectif budgétaire s'impose.

compte-rendu du CTSD 1er degré 26 06 2012

Carte scolaire 1er degré

Le sujet principal de ce CTSD exceptionnel était de débattre sur l'affectation des 5 moyens de professeurs des écoles attribués à notre département pour la rentrée 2012, dans le cadre du plan d'urgence de 1000 postes octroyés par le nouveau gouvernement. Nous avons rappelé en préalable la situation de notre département qui s'est vu retirer 32 postes à la prochaine rentrée alors que les services départementaux eux-mêmes prévoient une augmentation d'effectifs de 291 élèves dans les écoles audoises, augmentation qui ne tient pas compte d'une nouvelle réduction de la scolarisation des enfants de deux ans. Si nous voulions retrouver la situation de la rentrée 2011 déjà catastrophique, il aurait fallu rétablir les 32 postes supprimés et en créer 12 supplémentaires, nous sommes bien loin des besoins avec 5 postes. Nous avons sur la table une douzaine de situations d'écoles dont les moyennes prévues sont supérieures à 28 élèves par classe, le DASEN lui-même reconnaissant la difficulté de ces situations. Pour autant, la commande ministérielle étant de « donner un signe » vers les RASED, le rural et les RRS, la multiplication des petits pains s'est avérée impossible. La demande du rétablissement du poste de conseiller pédagogique d'occitan, dans ce contexte, a été balayée d'un revers de main, remettant la fonction à un « pool » de maîtres-formateurs avec quelques moyens limités probablement. Au final, un poste de psychologue scolaire a été implanté à l'école Curie à Lézignan, et un poste d'enseignant dans les écoles de Canet, Alzonne, Moussoulens et la maternelle de Villemoustausou. Les situations difficiles seront étudiées par les IEN à la rentrée, quelques mesures provisoires pour l'année pourraient être débloquées en mettant à contribution la brigade de remplacement après comptage in situ... Nous avons

rappelé que la compression de moyens subie ces dernières années rejaillissait sur l'état des personnels restants. Il n'est plus besoin de démontrer combien la pénibilité des conditions de travail s'est accentuée et, avec elle, la souffrance au travail. Il faut une inversion immédiate de cap dans les moyens alloués à l'école et c'est pourquoi un collectif budgétaire s'impose pour la rentrée.

Emplois précaires

Nous avons posé aussi en questions diverses le devenir des personnels en situation précaire : EVS en CAE/CUI dont les contrats de 24 mois pouvaient venir ou pas à échéance avant la rentrée. Le DASEN a renvoyé à la décision du conseil des ministres du 27 juin, tout en affirmant que les contrats concernant les ASEH (Aide à la scolarisation des enfants handicapés) seraient renouvelés. Résultat des courses : pour les EVS qui ne sont pas arrivés au bout des possibilités de l'actuel CUI/CAE (24 mois en règle générale, et 60 mois pour ceux relevant des dispositifs concernant les personnes de plus de 50 ans et les personnes en RQTH) des directives ont été données aux recteurs et aux préfets pour le renouvellement de ces contrats. Au niveau national, le SNUipp-FSU continue de demander que l'ENSEMBLE des EVS en poste durant cette année scolaire soient prolongés et rappelle aussi sa demande pour que s'ouvrent des discussions sur la pérennisation de ces nouveaux métiers. Pour terminer, rappelons rapidement les chiffres concernant le nombre de contrats aidés à ce jour dans les établissements scolaires de l'Aude : ASEH : 197, aide à la direction d'école : 51, collèges : 49, lycées et LP : 23.

Les représentants des personnels du SNUipp-FSU11 au CTSD

Préparation de rentrée 2012 dans les collèges

Un CTSD a été réuni le 26 juin. A la demande de la FSU, un point portant sur le 2d degré a été ajouté à l'ordre du jour. Pour chaque collège, les évolutions de structures (nombre de classes par niveau) et les prévisions d'effectifs par niveau de classes arrêtées au 25/06 ont été portées à la connaissance des représentants des personnels. Sur la base des documents de l'IA-11, nous avons pu constater que 169 élèves de plus que prévus lors de la ventilation des DHG de janvier sont attendus à la rentrée 2012 dans les collèges Audois ! Ce qui porte, si le nombre d'élèves effectivement scolarisés à la rentrée se vérifiait exact, l'augmentation d'effectifs à 424 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2011. pour faire face à cette situation qui risque de devenir très rapidement explosive dans un certain nombre de collèges, notamment sur le niveau 3° dans 5 collèges qui accueillent une classe de « Prépa PRO ».

Pour le 2nd degré, nous sommes donc encore dans l'attente de signes forts de la part de notre ministère pour entendre les revendications des personnels. Il est pourtant urgent d'y apporter des réponses. Afin de revenir au seuil d'ouverture de classe prévu pour la rentrée 2009 et de revenir au taux d'HSA de 5%, la FSU demande une dotation de 24 ETP pour la rentrée 2013.

De plus, 13 postes de principaux ou principaux adjoints restent vacants dans l'Aude à ce jour. Ce qui s'ajoute aux difficultés déjà prévisibles de la rentrée 2012 concernant l'accueil des élèves (suppression de personnels vie scolaire, suppression de personnels administratifs, etc.).

Cette compression des moyens, particulièrement fortes ces 5 dernières années, a directement rejailli sur l'état des personnels restants. Il n'est plus besoin de démontrer combien la pénibilité des conditions de travail s'est accentuée et, avec elle, la souffrance au travail.

Dans ces conditions, des mobilisations sont à prévoir dès la rentrée prochaine.

Philippe Déchaud

Classes supprimées:

6° - Clg Le Bastion - Carcassonne
6° - Clg Ferry - Narbonne

Classes créées :

6° - Clg Delteil - Limoux
6° - Clg Albert - St-Nazaire
6° - Clg Brassens - Narbonne

Communiqué de presse du Snes

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, s'est adressé aux personnels dans une lettre précisant les changements à la rentrée 2012.

Le SNES-FSU partage les principes annoncés : « tous les enfants peuvent réussir », « l'Éducation nécessite une vision d'ensemble qui s'appuie sur une conception de l'Homme et de la République ». Il prend acte de la volonté affichée de construire une nouvelle loi d'orientation et de programmation dans le dialogue et la concertation. Le SNES-FSU se félicite de la réaffirmation de l'ambition du collège unique, de l'abrogation annoncée de la loi Cherpion et du désaveu du dispositif DIMA¹, du programme ECLAIR et des internats d'excellence. Si les mesures annoncées pour la rentrée ne se veulent pas des anticipations des arbitrages futurs, le SNES-FSU déplore que le ministre n'ait pas marqué plus nettement la rupture avec les réformes contestées par les personnels :

- * urgence de revoir la réforme du lycée (la seule mesure annoncée concerne le rétablissement, à terme, de l'histoire-géographie en terminale S).
- * remise à plat de la réforme des voies générale et technologique, qui ne peut se limiter à un meilleur accompagnement des personnels.
- * suspension du livret personnel de compétences, que le ministre considère pourtant « inutilement complexe ».

Par ailleurs, le ministre vient d'annoncer des mesures concernant les recrutements dans le second degré. Si la quasi-totalité de ces mesures vont dans

le bon sens, elles ne peuvent se lire que comme une première étape d'une augmentation du nombre de recrutements et de créations de postes indispensables.

Certaines améliorent le nombre d'adultes dans les établissements (AED², AVS³, CPE). D'autres visent à pallier très partiellement les effets de la crise de recrutement au niveau du CAPES sans pour autant ouvrir des moyens supplémentaires dans les établissements.

Il faudra donc, dans les semaines qui viennent, mettre en œuvre des dispositifs pour recruter les 15 000 enseignants du second degré dont l'Éducation nationale aura besoin à la rentrée 2013. Enfin, la création d' « assistants de prévention et de sécurité » n'est pas une réponse que le SNES attendait, surtout si une partie de ces personnels étaient des policiers. Pour le SNES, la prévention ne peut que se fonder sur le travail en équipe de différents personnels (assistante sociale, infirmière, CO-Psy⁴, CPE, AED, ...)

Durant la concertation sur la loi d'orientation, le SNES portera dans le cadre du projet éducatif de la FSU, sa conception de l'unité du second degré et des besoins de démocratisation.

¹ Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance.

² Assistants d'Éducation.

³ Auxiliaires de Vie Scolaire.

⁴ Conseillers d'Orientation - Psychologues.

CHS-CT : une évolution positive

Nouveauté dans la fonction publique : alors qu'ils existaient dans le privé depuis 1982, le décret du 28 juin 2010 a créé les Comités Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail (CHS-CT) en lieu et place des Comités Hygiène et Sécurité dans la Fonction Publique. Leur mise en place suite à la publication des décrets et arrêtés viennent de s'effectuer.

La nouveauté importante réside dans l'apparition de la question des conditions de travail qui était ignorée jusqu'à présent par l'État-employeur. Il s'agit de se conformer aux principes généraux du code du travail qui rappellent que l'objectif est d'éviter les risques pour les salariés en planifiant la prévention. Celle-ci doit concerner la technique, l'organisation du travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants notamment les risques liés au harcèlement moral.

Le CHS-CT doit être associé à la politique globale de prévention et aux activités d'information des personnels concernant la prévention des risques. Il veille au respect des prescriptions législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail et doit être réuni dès lors que se produit un accident grave. Le principe fondamental est qu'il faut adapter le travail à l'homme et non l'inverse.

Des risques multiples pour les personnels

Les risques psycho-sociaux (RPS) résultent de la confrontation entre les exigences du travail et les exigences du fonctionnement psychique de l'agent. Ils regroupent le stress, les violences externes ou internes et se traduisent par un mal-être, une souffrance mentale et des atteintes physiques. Ils ont des répercussions sur l'organisation du travail et les relations sociales. Selon l'enquête « carrefour social » réalisée par la MGEN, au sein de l'éducation nationale, les enseignants du 1er degré sont plus touchés par ces risques et sont les plus concernés par le « risque d'épuisement émotionnel ».

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail notamment dans la possibilité de récupération suffisante. Certains enseignants sont plus touchés comme les enseignants d'EPS ou ceux exerçant en maternelle.

Les agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) peuvent être présents dans tous les secteurs d'activité et regroupent des substances chimiques, biologiques,

physiques, des rayonnements (problème du plomb, de l'amiante, etc.).

Médecine du travail indigente

Le texte créant les CHS-CT prévoit un renforcement de la médecine de prévention notamment via le recrutement de médecins. La réalité est beaucoup moins idyllique. L'absence de statut et la faible rémunération proposée font qu'il n'y a pas de candidats pour pourvoir les quelques postes créés. Dans la pratique, est simplement introduit un bilan de santé systématique pour tous les personnels l'année de leur 50 ans, ce qui reste bien insuffisant notamment au regard du droit. Ce bilan devrait, on l'espère, être mis en œuvre très prochainement.

Alerter vos représentants de la FSU

Sous la présidence du Directeur académique et du secrétaire général de la direction des services départementaux, le CHS-CT de l'Aude est composé de 7 représentants du personnel. La FSU et ses syndicats (SNUipp, SNES, SNUAS-FP, SNICS...) disposent de 4 sièges sur les 7, suite aux dernières élections. Pour tout problème rencontré dans les écoles ou à titre personnel dans le cadre du travail, il est important de contacter vos représentants afin qu'ils puissent intervenir auprès des autorités et faire convoquer le CHS-CT si besoin.

La FSU est représentée par :

- Philippe Baillou (prof des écoles, Verdun).
 - Sandrine Rives (prof de lycée, Castelnaudary).
 - Hélène Maillot (prof de collège, Castelnaudary).
 - Jean-Louis Deplantés (prof de lycée, Narbonne).
 - Jean-Louis Burgat (prof des écoles, Port-La-Nouvelle).
 - Magalie Martinez (prof des écoles, Saint-André).
 - Léo Cantié (prof d'EPS, Carcassonne).
 - Jeanne Morer (Assistante sociale, Carcassonne).
- Lors du premier CHS-CT réuni le 3 juillet, Philippe Baillou a été élu secrétaire et Hélène Maillot secrétaire suppléante. Vous trouverez ci-dessous la déclaration préalable de la FSU.

Déclaration préalable de la FSU

À l'occasion de l'installation du CHSCT spécial départemental, les représentants du personnel de la FSU souhaitent que l'application de cette nouvelle réglementation apporte de réels progrès pour la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels. Cependant, la volonté affichée par l'institution d'améliorer la santé au travail ne peut en aucune manière masquer la dégradation des conditions réelles vécues par les personnels : allongement des carrières, suppressions d'emplois, aggravation du stress et quasi absence de la médecine du travail pour essayer de prévenir risques professionnels, psychosociaux ou TMS. De même, les injonctions hiérarchiques visant à la mise en concurrence des écoles et des collègues, le manque de formation initiale et continue, les nouveaux modes d'évaluation des personnels et la surcharge administrative de certains personnels plus exposés, sont facteurs de tension au travail. Les suicides qui se produisent hélas dans l'EN montrent qu'il y a urgence quelles que soient les professions exercées, et que le nouveau management mis en place va à l'encontre de la santé des agents. L'enquête récente du Carrefour social confirme les enquêtes précédentes menées par nos organisations et d'autres enquêtes institutionnelles (Insee, DEP, etc...) et met en évidence une situation inquiétante.

Vous l'aurez compris, pour la FSU, la transformation des CHS en CHSCT ne doit pas être un simple changement de sigle mais une nouvelle donne dans la prise en charge de la santé et la sécurité au travail dans l'éducation nationale. C'est pourquoi, nous serons vigilants pour que soient respectées le nombre de réunions des CHSCT, leurs missions et prérogatives; pour que l'ensemble des informations soient transmises aux représentants des personnels, pour que le CHSCT puisse être régulièrement consulté sur des réformes ou aménagements qui pourraient porter atteinte à la santé et la sécurité des personnels.

La réalisation du DUER ne doit pas être l'occasion d'imposer un travail supplémentaire et formel mais doit permettre une véritable appropriation des règles de la santé et de la sécurité, de l'identification des risques et de leur prévention; du temps et des moyens doivent être mis à disposition des établissements, notamment dans le premier degré, pour participer à cette élaboration.

Un effort important de formation des personnels à tous les niveaux est indispensable. La dynamique du décret doit être amplifiée, les textes réglementaires appliqués. Il reste énormément à faire pour prévenir les risques et améliorer réellement la santé des agents. A la FSU, nous formons le vœu que la mise en place des CHSCT contribue à une amélioration significative de la situation dans l'intérêt de l'école, du service public d'éducation et dans l'intérêt des salariés.

REMUNERATION : L'URGENCE POUR LES PERSONNELS

Le gouvernement a annoncé l'augmentation du SMIC de 2%, ce qui portera le SMIC mensuel brut à 1425,67 € au 1^{er} juillet 2012.

De fait cette revalorisation obligera à remonter le premier indice de l'échelle 3 à 308 (actuellement indice majorée 302). Cela correspond actuellement à l'échelon 7 de l'échelle 3, à l'échelon 5 de l'échelle 4, à l'échelon 4 de l'échelle 5. Cela va aussi impacter les 1ers échelons de la catégorie B qui se situent à moins de 1% du SMIC (à 0,65%).

Le décret fonction publique de modification des grilles va paraître prochainement.

mensuel brut	indice	échelon de E3		échelon de E4		échelon de E5		B type	
		n°	durée	n°	durée	n°	durée	n°	durée
1393,71779	301								
1398,34808	302	1	1 an						
1402,97838	303	2	2 ans	1	1 an				
1407,60867	304	3	2 ans	2	2 ans	1	1 an		
1412,23896	305	4	3 ans	3	2 ans	2	2 ans		
1416,86925	306	5	3 ans	4	3 ans	3	2 ans		
1421,49954	307	6	3 ans						
1426,12983	308			5	3 ans	4	3 ans		
1430,76013	309								
1435,39042	310							1	1 an

Compte tenu du tassement des grilles, cela nécessite le relèvement des traitements des agents de la FP rémunérés jusqu'au 6^{ème} échelon de l'échelle 3 (14 ans d'ancienneté), 4^{ème} échelon de l'échelle 4 (8 ans), 3^{ème} de l'échelle 5 (5 ans). La progression d'un échelon à l'autre sera d'un point d'indice par échelon, à noter que le montant du point d'indice est de 4,6303 brut.

Nous assistons à la « smicardisation » massive de la cat C sur les 15 premières années de carrière, de même pour les débuts de carrières de cat B dont les recrutements se font à minima niveau Bac souvent avec des niveaux de formation supérieur, sans parler des recrutements sur titre dans la filière sociale.

L'appauvrissement des agents de la fonction publique est une réalité, en particulier dans la Fonction publique territoriale, qui nécessite une réelle prise en compte et des mesures urgentes : augmentation du point d'indice évidemment, mais aussi refonte des grilles permettant d'assurer un déroulement de carrière acceptable.

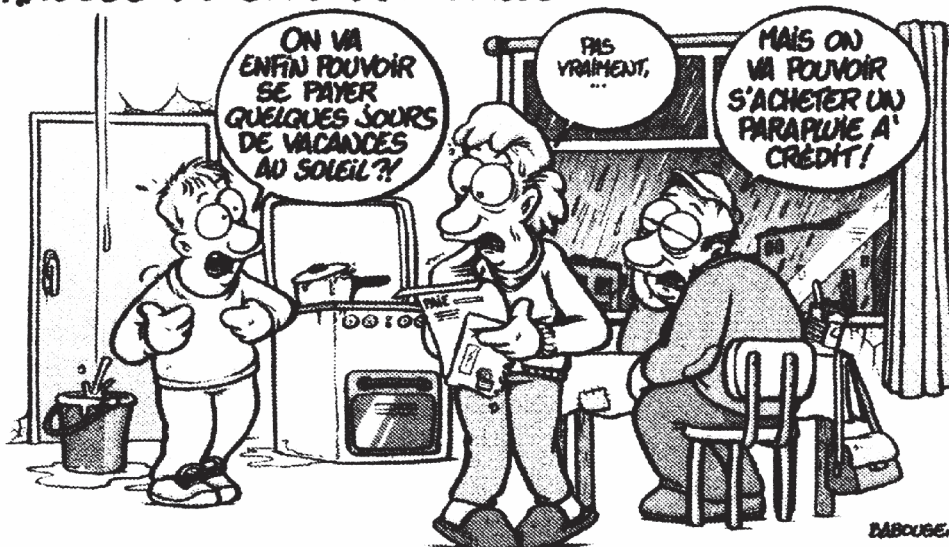
Pour la fonction publique territoriale, la cat C correspond à 77% des agents auxquels il faut ajouter un nombre important de non-titulaires qui pour la plupart sont rémunérés sur l'échelle 3, au premier échelon.

A cela s'ajoute des chantiers en cours depuis de longs mois et qui maintenant doivent aboutir : refonte cat B pour la filière administrative, Intégration des infirmières en cat A comme dans la FPH et dernièrement pour la FPE.

Revalorisation des grilles et classement en cat A pour les travailleurs sociaux (bac+3) : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants. Reconnaissance et revalorisation des métiers de l'aide à la personne.

C'est dire l'urgente nécessité de la reconstruction des grilles et de la reconnaissance des métiers dans les fonctions publiques.

HAUSSE DU SMIC DÈS JUILLET



26 organisations écrivent à François Hollande

LES 26 ORGANISATIONS ASSOCIATIVES, SYNDICALES ET POLITIQUES

Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT) - Association démocratique des Tunisiens en France (ADTF) - Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et Transsexuelles à l'Immigration et au Séjour (ARDHIS) - Association de Solidarité en Essonne aux Familles Roms (ASEFRR) - Association des travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - ATTAC - Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers (ADDE) - Droits Devant !! - Fédération des Associations de soutien aux travailleurs immigrés (FASTI) - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) - Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) - La Générale - La Marmite aux idées (Calais) - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) - Réseau Éducation sans frontières (RESF) - Fédération syndicale unitaire (FSU) - Solidaires - Sud-Education - Syndicat des avocats de France (SAF) - Syndicat de la magistrature (SM) Fédération pour une Alternative Sociale et Écologique (FASE) - Les Alternatifs - Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) - Parti communiste français (PCF) - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti de Gauche

Monsieur le Président de la République,

La majorité qui vient de sortir des urnes va devoir très vite, en matière de politique migratoire, prendre d'importantes décisions. Il ne serait, en effet, guère concevable que nous continuions à vivre plus longtemps avec l'arsenal législatif et réglementaire, discriminatoire dans sa conception, tout-répressif dans ses modalités, en partie hérité de l'ère Sarkozy.

Le maintien de la politique migratoire sous la coupe du Ministère de l'intérieur, fustigé en son temps par le Parti socialiste, nous paraît un très mauvais signe : Alors que tous les citoyens français voient, dans leurs rapports avec l'administration, leurs affaires gérées par autant de ministères « compétents » que leur existence comporte de facettes, les immigrés continuent à se voir, eux, parqués dans un ghetto administratif unique, sous haute surveillance. Cette discrimination doit cesser, même si ce changement ne suffit évidemment pas à garantir à lui seul aux étrangers une meilleure politique.

La totale refonte du CESEDA est nécessaire et suppose, d'une part, une réelle concertation avec les organisations qui défendent leurs droits et, d'autre part, une réflexion approfondie sur les manières de promouvoir l'égalité des droits et de favoriser, par une approche globale, des conditions de vie décentes et paisibles pour les immigrés et leurs enfants.

La ratification par la France de la Convention internationale des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990 par l'Assemblée générale des Nations unies, paraît également indispensable.

Mais, auparavant, des mesures transitoires sont urgentes pour desserrer l'étau dans lequel la population immigrée est aujourd'hui prise et pour sortir enfin de l'ère du soupçon, des tracasseries et des humiliations. Une mesure forte doit être prise immédiatement : un moratoire sur les expulsions. Ce moratoire implique que les étrangers actuellement placés en rétention soient remis en liberté.

Pour en finir avec des dizaines d'années d'une politique xénophobe indigne, qui avilit le pays, avec des lois toujours plus dures en contradiction avec les droits fondamentaux (DUDH, Convention de Genève, CEDH, CIDE), nos organisations attendent de votre gouvernement un signal fort dès maintenant afin d'envisager un changement de politique migratoire en profondeur pour l'avenir, et redonner sens au vivre ensemble tant mis à mal par le gouvernement précédent.

Dans l'immédiat, il y aurait quantité de changements ponctuels qui faciliteraient l'existence des étrangers. Nous nous contenterons de vous en indiquer une : l'abrogation des taxes de régularisation qui contraignent ceux d'entre eux qui reçoivent un titre de séjour à payer jusqu'à 800€, une somme manifestement abusive et discriminatoire au regard de ce qui est exigé des Français pour obtenir un document d'identité (de la gratuité pour une carte d'identité à 86€ pour un passeport).

Nos vingt-six organisations vous remercient de votre attention à ces revendications et vous prient, Monsieur le Président, de recevoir l'assurance de leur très haute considération.

Communiqué du RESF samedi 30 juin 2012

VALLS PEUT ET DOIT BEAUCOUP MIEUX FAIRE

Manuel Valls, ministre de l'intérieur depuis le 16 mai, a présenté, sans avoir consulté quiconque, les grandes lignes de la politique de François Hollande en matière d'immigration, dans une interview au Monde le 27 juin. Jusqu'à maintenant, les pratiques du ministère de l'Intérieur sont restées sans changement, Valls étant même accusé d'avoir chaussé les pantoufles de Guéant pour avoir continué depuis deux mois à enfermer des familles, des enfants ou séparé des familles en emprisonnant un père ou une mère, en expulsant certains. Si ses premières annonces marquent un changement de ton par rapport au gouvernement précédent, elles restent très décevantes et même en deçà des promesses du candidat Hollande ou du programme du PS. La tonalité générale du propos de M. Valls tranche évidemment sur les discours xénophobes de Guéant : il insiste sur la garantie des droits des étrangers, même en situation irrégulière, estime que les naturalisations sont une réussite, dénonce les conditions d'accueil des étrangers dans certaines préfectures, annonce la création d'un titre de séjour d'une validité de trois ans.

Mais dix années de Sarkozysme en matière d'immigration

laissent des traces, visiblement, et le courage politique nécessaire pour s'en démarquer n'est pas au rendez vous. Le guichet unique de l'étranger, reste la préfecture et le ministère de l'Intérieur conserve le contrôle entier de la politique d'immigration (visas, asile, titres de séjour, etc.), hégémonie dénoncée en son temps par le parti socialiste. Un symbole sur lequel François Hollande n'a osé ni voulu revenir.

En lieu et place d'une nécessaire refonte du CESEDA, l'essentiel des mesures du gouvernement prendra la forme de circulaires et non de lois. Ce qui réduit considérablement la portée des textes qui, en particulier, ne s'imposent pas devant les tribunaux et pourraient facilement être abrogées, au gré de la pensée dominante du moment.

Enfin, malgré sa pose martiale, Manuel Valls donne le sentiment d'avoir peur de son ombre. A peine a-t-il évoqué une mesure libérale qu'il s'empresse d'en limiter la portée. « Un terme » sera mis à la rétention des familles avait promis le candidat Hollande... sauf pour celles qui n'auraient pas respecté l'assignation à résidence ou ne se seraient pas présentées à l'embarquement nuance Valls.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

Il souhaite que les régularisations se fassent sur des « critères précis, objectifs, compréhensibles », les années de présence en France, le travail, les attaches familiales, la scolarisation des enfants. Un progrès certes par rapport à l'arbitraire et à la loterie qui régnaient sous Sarkozy, mais qui perd beaucoup de son sens quand le ministre annonce par avance le résultat de ses mesures : 30 000 régularisations par an. Ce ne sont pas seulement les charentaises de Guéant qu'emprunte Valls, mais aussi ses chiffres et ses méthodes : si plus de 30 000 personnes entrent dans les critères, on change les critères ? Il reste enfin tout ce dont le ministre ne dit mot. D'abord le moratoire sur les expulsions : comment envisager d'expulser aujourd'hui des personnes qui seraient peut-être régularisables de droit quand les critères de régularisations auront été définis ? Le sort des jeunes majeurs scolarisés systématiquement ignoré ? Le véritable racket que constituent les taxes sur la délivrance des titres de

séjour depuis les augmentations imposées par M. Guéant ?

Sans changement, Manuel Valls, ministre de gauche, reprend à son compte le vieux fantasme de l'extrême-droite, « l'appel d'air », toujours brandi, jamais réalisé. Manuel Valls, ministre de gauche, justifie ses propositions timorées par le contexte économique qui ne permettrait pas « d'accueillir et de régulariser autant que certains le souhaiteraient ». C'est faire semblant d'ignorer que, par définition, les sans papiers travaillent en France (souvent dans des emplois où ils sont irremplaçables), y consomment et sont un apport à l'économie du pays selon les rapports officiels eux-mêmes.

Au total, les propositions de Valls restent bien trop timides, lacunaires et en deçà de ce que des pans entiers de la société, dont nombre de militants et d'élus socialistes, ont revendiqué des années durant contre Sarkozy. et, qu'à n'en pas douter, ils continueront de réclamer.

Rentrée 2012 : plan d'urgence pour la Région Languedoc-Roussillon

La prochaine rentrée scolaire aura lieu dans un contexte de suppressions massives de postes, héritage d'une politique éducative que notre pays vient de rejeter.

Plus de 13000 suppressions de postes au plan national viennent en effet « s'ajouter » aux dizaines de milliers de suppressions, imposées notamment depuis 2007, qui ont asphyxié le Service Public d'Éducation. Elles ont touché toutes les académies, et donc notre Région, qui a en outre la double particularité de connaître depuis des années une forte croissance démographique, ainsi que d'importants retards, notamment en terme de scolarisation par rapport aux indicateurs nationaux.

Cette croissance démographique a entraîné chaque année des besoins nouveaux qui n'ont pas été pris en compte, et qui ont encore accru le déficit du nombre de postes dans les 1^{er} et 2nd degré.

Ainsi, dans les écoles, la rentrée 2012 aura lieu avec 118 postes de moins qu'en 2011, alors qu'elles devront scolariser au moins 1 800 élèves supplémentaires.

Les collèges et les lycées de notre Région vont accueillir 1 232 élèves supplémentaires... avec 106 postes d'enseignants en moins.

Dans l'enseignement professionnel, 12 sections d'enseignement dans les filières industrielles ont disparu en 1 an, ainsi que 6 autres dans le tertiaire.

Alors que le nombre de personnels médico-sociaux (infirmières, assistantes sociales) stagne, 10 postes de personnels administratifs sont retranchés.

L'attribution de 35 postes supplémentaires dans le 1^{er} degré est certes un premier geste positif, mais très insuffisant en regard de la situation que nous venons de décrire.

La rentrée 2012 s'annonce, dans tous les niveaux d'enseignement, comme particulièrement difficile, plus difficile encore que les précédentes, alors même que notre académie a déjà payé un lourd tribut, de plus de 1 500 postes tous niveaux confondus, depuis la rentrée 2007.

Rompre avec les politiques passées implique en premier lieu de stopper l'hémorragie de postes et les dégradations des taux d'encadrement (nombre d'élèves par classe). C'est pourquoi nous demandons au nouveau gouvernement une réelle prise en compte de la réalité de terrain dans le prochain collectif budgétaire. **Mettre un terme aux dégradations signifie à minima effectuer une rentrée 2012 avec des taux d'encadrement qui ne soient pas pires que ceux de la rentrée 2011.** Certes c'est l'ancien gouvernement qui a organisé cette rentrée, mais c'est bien vers le nouveau gouvernement que les personnels, les parents et les lycéens vont se tourner.

Nous demandons un plan d'urgence de 378 postes à la rentrée 2012 pour l'académie de Montpellier : 211 dans le 1^{er} degré, 157 dans le 2nd degré, et 10 postes de personnels administratifs. Il ne s'agit là que de maintenir les conditions d'enseignement de la rentrée 2011.

Chacun sait que cinq ans de dégradations massives ne pourront être effacées en une seule année. Mais le chantier de reconstruction de l'École ne peut pas attendre le budget 2013, alors que la pression démographique se sera encore accentuée ce qui nécessitera un nombre accru de postes.

Nous sommes entièrement disponible pour un travail concerté sur un projet ambitieux de rattrapage et de développement du Service Public d'Éducation. Il appartient maintenant au gouvernement, au ministère et à ses représentants, d'impulser un réel travail dans ce sens.

***Ce plan d'urgence a été voté au CAEN du 29 juin 2012
par 17 pour et 4 abstentions***

Les retraités en congrès national à Narbonne

Le 63^e congrès national de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) s'est tenu à Narbonne les 12-13-14 juin dernier. Il a réuni près de 400 délégués ou invités venant de tous les départements et issus, pour la plupart, des organisations syndicales. Parmi eux, 3 camarades audois dont Guy Ayats et Jacqueline Rougier pour le SNES-FSU et Alain Cazanave pour le SNUipp-FSU.

Bonne ambiance de travail et cordialité ont largement prévalu. Les dossiers abordés montrent à quel point les retraités sont autre chose que des faire valoir face aux enjeux de société : fiscalité et pouvoir d'achat, fonction publique, protection sociale, place des retraités dans la société. Des questions telles que l'accès aux soins ou la prise en charge de la perte d'autonomie ne concernent pas que les retraités et toutes les générations ou couches sociales y sont ou seront confrontées. Ces sujets, travaillés et débattus en commissions puis rédigés sous forme de motion revendicative ont prouvé, s'il en était besoin, que les retraités sont des « actifs » de l'évolution de la société et veulent contribuer à la promotion d'un avenir meilleur pour les générations futures. Les retraités revendiquent une vie pleine, entière, réussie, la plus agréable et la plus heureuse possible pour tous les âges de la vie. Le temps de retraite représente plus ou moins un tiers de la vie. La retraite n'est pas un autre monde, elle est la voie inéluctable à la sortie du monde salarié. Tout un chacun doit en devenir acteur.

Les synthèses issues des débats de ce congrès sont de nature à placer la FGR-FP de manière très offensive dans les actions, aux côtés des actifs, qui devront se mener dès la rentrée dans le nouveau contexte né des élections présidentielles et législatives.

Depuis ce congrès de Narbonne, les retraités issus des syndicats de la FSU sont majoritaires au sein de la FGR-FP. Le secrétariat général précédent, formé de 5 personnes (3 UNSA et 2 FSU) est désormais constitué de 2 FSU + 2 UNSA + 1 Solidaires. La composition du secrétariat national en terme de fédération d'origine est donc très équilibré ; c'est un signe fort de volonté de poursuivre le travail unitaire. D'autre part, Annick Merlen a été reconduite en tant que secrétaire générale.

La section fédérale des retraités de la FSU Aude (SFR-FSU) s'inscrit dans cette dynamique unitaire et revendicative. Elle appelle l'ensemble des retraités syndiqués en son sein à venir abonder les rangs de ses militants. Déjà, lors de cette année, plusieurs de nos collègues ont pu apprécier l'intérêt des débats au cours des assemblées générales que nous avons organisées : la dette, les questions de santé publique (sujets que nous avons traités notamment) dépassent largement le domaine strict des retraité-e-s.

Alors, anciens et néo-retraités, après un été réparateur, retrouvez-nous au sein de la SFR-FSU !

Alain CAZANAVE

Emploi : une priorité absolue

Les derniers chiffres du chômage confirment sa hausse (+ 30 000 chômeurs en catégorie A). L'emploi reste légitimement la première préoccupation des français. Et l'inquiétude est grande devant la multiplication des plans sociaux et la destruction d'emplois. La crise économique est toujours présente en France comme en Europe et elle a été régulièrement utilisée pour mener des politiques d'austérité.

La conférence sociale sera un temps fort de concertation des différents acteurs. La FSU y sera présente et sur plusieurs des tables rondes mais elle regrette de ne pas pouvoir participer à celle sur l'emploi alors qu'elle a toute légitimité pour y participer. Elle demande au gouvernement de faire évoluer cette situation afin que tous les acteurs soient réunis devant un enjeu aussi important. La FSU continuera de porter ses propositions pour une relance de l'emploi :

- un plan d'urgence concernant l'ensemble des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle avec notamment un système de sécurité professionnelle articulant emploi et formation notamment

pour les chômeurs.

- des mesures gouvernementales fortes pour sauver l'emploi : relance de la croissance, de la politique industrielle, investissement dans la formation et la recherche, développement des services publics et de l'emploi public, contrôle des aides publiques...

- des dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi pour les jeunes : formations professionnelles diplômantes/qualifiantes, rémunérées et débouchant sur des emplois. Il faut notamment assurer à l'AFPA sa place d'outil essentiel de formation professionnelle continue.

- donner tous les moyens à Pôle emploi pour faire face à l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi et le réorienter dans ses missions et son fonctionnement. L'articulation des différentes politiques publiques est une nécessité.

La FSU souhaite que l'action du gouvernement réponde à cette préoccupation majeure des Français. Elle continuera d'agir en ce sens.

Communiqué de presse FSU du 27 juin 2012